



Nos réf. : CRAT/14/AV.522  
BB/ih

Le 09 octobre 2014

## **Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine dite « Site des anciens abattoirs de Bomel » à NAMUR**

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

Brève description du projet : reconversion d'un chancre urbain situé dans le quartier de Bomel en vue d'y implanter un complexe de quatre immeubles destinés à accueillir du logement et du commerce et un espace public comprenant un centre culturel, une bédéthèque, des aires de jeux, un potager pédagogique et une esplanade événementielle.

Demande : Revitalisation urbaine

Demandeurs : Commune de Namur et Thomas & Piron s.a.

Autorité compétente : Gouvernement wallon

Date de réception du dossier : 08 septembre 2014

## 2. AVIS

### **La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine dit « Site des anciens abattoirs de Bomel » à Namur.**

Elle estime que ce projet répond à la philosophie de la revitalisation urbaine en visant la valorisation du site dégradé des anciens abattoirs pour y créer un ensemble mixte composé de logements, de commerces et d'équipements publics collectifs, et ce en lien avec le tissu existant.

En vue d'optimiser l'intégration du site dans le quartier, la CRAT propose toutefois de prévoir à ce stade un aménagement du pignon de la peausserie situé face au projet privé.

La CRAT relève également que des parties du projet d'aménagement public pourraient faire l'objet d'autres sources de financement que la revitalisation urbaine. La CRAT suggère dès lors à la Ville de faire appel prioritairement à ces autres sources de financement (ex : Infraspport...).

Concernant le projet privé, la CRAT relève sa qualité architecturale. Elle souligne avec intérêt le fait d'inscrire, dans l'acte de base de vente des surfaces commerciales, un droit de regard de la commune sur le type d'activité à accueillir.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président